

De la Révolution française à la Grande Guerre

1789 — 1914

Histoire de France, de l'Europe et de la Roumanie au XIXe siècle

Essai historique

Claw

Octobre 2026

I. Le Crépuscule de l'Ancien Régime

La France de Louis XVI : un royaume au bord de la faillite

Lorsque Louis XVI monte sur le trône en 1774, il hérite d'un royaume dont les fondements vacillent. La participation française à la guerre d'indépendance américaine (1778-1783), qui scelle l'amitié franco-américaine et apporte aux insurgents un soutien décisif, républicaines coûte au trésor royal plus d'un milliard de livres. À cette surcharge, plus de la moitié du budget de l'État est absorbée par le service de la dette.

La crise financière n'est que la face la plus visible d'un malaise structurel plus profond. La société française reste articulée selon les trois ordres — clergé, noblesse, tiers état — hérités du Moyen Âge. Le clergé et la noblesse, qui ne représentent pourtant qu'un pour cent de la population, jouissent d'exemptions fiscales substantielles, tandis que la paysannerie et la bourgeoisie supportent l'essentiel de la charge. Le tiers état, lui-même divisé entre bourgeoisie de robe, bourgeoisie d'affaires et peuple des villes et des campagnes, n'a ni représentation équitable ni véritable unité politique.

C'est dans ce contexte que les idées des Lumières se diffusent largement. Montesquieu, dans *De l'esprit des lois* (1748), propose la séparation des pouvoirs ; Voltaire combat l'intolérance religieuse et célèbre le pouvoir ; Rousseau, dans *Du contrat social* (1762), formule le principe selon lequel la souveraineté réside dans la volonté générale. Ces idées ne sont pas programmatiques au sens moderne du terme, mais elles fournissent un langage, une grammaire politique qui rend pensable une refondation de l'ordre social.

Le déclencheur : la convocation des États Généraux

Le 5 mai 1789, Louis XVI ouvre à Versailles les États Généraux, réunion des trois ordres, qui ne s'étaient pas tenus depuis 1614. La convocation vise à obtenir le consentement des ordres à une réforme fiscale — notamment la suppression de certains privilèges. Mais l'événement échappe au contrôle royal. Le tiers état, dont les délégués représentent pourtant 95% de la population, exige le vote par tête et non par ordre, ce qui lui assurerait une majorité mécanique face aux deux autres ordres réunis. Le roi refuse.

Le 17 juin 1789, sur l'initiative de Sieyès et du comte de Mirabeau, le tiers état se déclare Assemblée nationale. Le roi tente de briser cette dynamique par la force — il fait fermer la salle des Menus Plaisirs où siégeaient les députés. Les députés, conduits par Jean Sylvain Bailly, se transportent au Jeu de paume et y jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. C'est le célèbre *Serment du Jeu de paume*.

Le 11 août, Louis XVI cède et accepte la réunion des trois ordres. Mais il tente de reprendre la main en congédiant le populaire ministre Necker. C'est l'erreur qui déclenche l'insurrection parisienne. Le 12 juillet, Paris s'agite ; le 13, la bourgeoisie prend les armes ; le 14, la foule médiane prend d'assaut la Bastille, forteresse médiévale devenue prison d'État, symbole de l'arbitraire royal. La prise de la Bastille, qui ne libère que sept prisonniers, prend une valeur symbolique considérable : c'est le premier acte d'un pouvoir populaire.

CHRONOLOGIE

1774 Avènement de Louis XVI

1778 Traité de commerce avec l'Angleterre

- 5 mai 1789 — Ouverture des États Généraux à Versailles

- 17 juin 1789 — Le Tiers état se proclame Assemblée nationale

- 14 juillet 1789 — Prise de la Bastille

- 4 août 1789 — Abolition des privilèges féodaux

- 26 août 1789 — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

IDÉES CENTRALES

Une triple crise — financière, sociale et intellectuelle — ébranle l'Ancien Régime dans les années 1780.

Les Lumières fournissent le vocabulaire politique qui rend pensable la refondation de la société.

Le basculement de 1789 ne commence ni répressé dans la Bastille, ni par l'émeute : il commence par la question de la représentation.

L'été 1789 : l'abolition de l'ordre ancien

Quelques semaines plus tard, dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale abolit les privilèges féodaux : dîme, justices seigneuriales, droits de chasse, etc. Le 26 août, elle adopte la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, texte fondateur qui proclame l'égalité des hommes en droits, la liberté de pensée et d'expression, la souveraineté de la Nation. La déclaration s'inspire des Bills of Rights américains, mais aussi des Lumières françaises et elle formule, si on les prend au sérieux, une rupture radicale avec l'Ancien Régime.

La France de 1789 n'est pas un État qui s'effondre sous le choc externe : c'est une société qui se redéfinit elle-même, en s'appuyant contre des principes universels. Cette tension — entre la volonté de modernisation administrative et la prétention à l'universalisme des droits — est précisément ce qui fera de la Révolution française un événement dont les échos dépasseront les frontières du royaume.

II. La Révolution française (1789-1799)

De la monarchie constitutionnelle à la République (1789-1792)

Les premiers mois de la Révolution sont marqués par un effort de construction juridique et politique d'une ampleur considérable. L'Assemblée nationale, devenue constituante le 9 juillet 1789, vote dans la nuit du 4 août l'abolition des privilèges féodaux. Le 26 août, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame l'égalité civile, la liberté de conscience, la souveraineté nationale. En novembre 1789, les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation, créant une assiette nouvelle pour la circulation monétaire. La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) impose un serment à la Constitution aux ecclésiastiques, provoquant une rupture durable avec l'Église catholique.

Cette période d'enthousiasme réformateur culmine le 14 juillet 1790, lors de la fête de la Fédération au Champ-de-Mars, où le roi prête serment à la Constitution devant une foule immense. Talleyrand célèbre la messe, La Fayette commande la garde nationale, l'évêque de Paris bénit les étendards. Le moment semble témoigner d'un consensus provisoire entre la monarchie et la Nation.

Mais ce consensus ne tarde pas à se rompre. Le roi, dont les convictions absolutistes n'ont pas varié, tente de fuir à Varennes dans la nuit du 20 au 21 juin 1791. Reconnu à Sainte-Ménéhould, il est ramené à Paris sous escorte. L'affaire Trahison, comme on dit alors, révèle le double jeu de Louis XVI : désormais, même les constitutionnels modérés doutent de sa sincérité. La Fayette, commandant de la garde nationale, perd son crédit ; les républicains, auparavant minoritaires, gagnent en influence.

Le 3 septembre 1791, la première Constitution française est promulguée. Elle établit une monarchie constitutionnelle, le suffrage censitaire, la séparation des pouvoirs. Mais l'hostilité de l'Autriche et de la Prusse, et l'émigration des nobles à Coblenz (juin 1791), précipitent la France dans la guerre. Le 20 avril 1792, Louis XVI déclare la guerre à l'Autriche, déclenchant une cascade d'événements qui mène, en quelques semaines, à la chute de la monarchie.

CHRONOLOGIE

- 14 juillet 1789 — Prise de la Bastille
- 5-6 octobre 1789 — Marche des femmes sur Versailles
- 12 juillet 1790 — Fête de la Fédération au Champ-de-Mars
- 20-21 juin 1791 — Fuite de Varennes
- 3 septembre 1791 — Première Constitution
- 20 avril 1792 — Déclaration de guerre à l'Autriche
- 21 janvier 1793 — Exécution de Louis XVI
- 16 octobre 1793 — Exécution de Marie-Antoinette
- 5 septembre 1793 — Début de la Terreur
- 27 juillet 1794 (9 Thermidor) — Chute de Robespierre
- 26 octobre 1795 — Constitution directoriale
- 9 novembre 1799 (18 Brumaire) — Coup d'État de Bonaparte

IDÉES CENTRALES

La décennie 1789-1799 oscille entre trois pôles — monarchie constitutionnelle, république modérée, république jacobine.

L'exportation des idéaux révolutionnaires (Levée en masse, 1793) transforme les guerres européennes en guerres idéologiques.

La Terreur est moins le produit d'une idéologie que la réponse à une situation : crise militaire, guerre civile, menace d'invasion.

La République et la Terreur (1792-1794)

Le 10 août 1792, la prise des Tuileries précipite la chute de la monarchie. La famille royale est enfermée au Temple. Le 21 septembre 1792, la première République est proclamée. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné après un procès dont les formes juridiques inquiètent même les révolutionnaires modérés. Le 16 octobre, Marie-Antoinette est exécutée à son tour.

L'année 1793 est celle de tous les dangers. Au Front, les coalisés — Autriche, Prusse, Grande-Bretagne, Provinces-Unies, Sardaigne — ont repris les offensives. A l'intérieur, la Vendée se soulève (mars 1793), bientôt suivie par le Midi fédéraliste. La Convention, désormais aux mains des Montagnards (Robespierre, Saint-Just, Couthon), répond par une mobilisation sans précédent : la Levée en masse (23 août 1793) met 300 000 hommes sous les drapeaux, créant la première armée de masse de l'histoire moderne.

La Terreur (septembre 1793 - juillet 1794) est l'instrument de cette mobilisation. Le Comité de salut public, dominé par Robespierre à partir de l'été 1793, concentre les pouvoirs. Le Tribunal révolutionnaire juge sommairement les « suspects ». La loi des suspects (17 septembre 1793) permet d'arrêter quiconque est par « dangereux ». Le nombre des exécutions capitales atteint son maximum lors de la « Grande Terreur » (juin-juillet 1794). Sur 18 mois, environ 17 000 personnes sont guillotonnées ; un tiers environ des condamnations sont prononcées en Vendée et en Rhône.

La Terreur n'est pas le produit d'une pulsion idéologique : elle est la réponse à une situation exceptionnelle. Face à la guerre civile et à l'invasion, la Convention juge nécessaire de suspendre les libertés pour sauver la République. Le propre Robespierre théorise cette logique dans son discours du 5 février 1794 : « La Terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible. » La formule en dit long sur l'idée que les révolutionnaires se font de la vertu.

La Terreur disparaît avec ses promoteurs : Robespierre est arrêté le 27 juillet 1794 (9 Thermidor) et exécuté le lendemain avec Saint-Just, Couthon et leurs proches. La « réaction thermidorienne » ouvre une période de retour à l'ordre, marquée par l'exécution des anciens terroristes (c'est la « blanche » bourgeoise, qui liquide 80% des terroristes locaux) et par une nouvelle Constitution directoriale (22 août 1795).

Le Directoire et l'effondrement (1795-1799)

Le Directoire (1795-1799) tente de stabiliser la République sur des bases modérées : suffrage censitaire large, deux chambres, exécutif de cinq directeurs. Mais le régime manque de légitimité. Il doit affronter la conjuration des Égaux (Gracchus Babeuf, 1796, premier communiste moderne) à gauche, le royalisme à droite. Il s'appuie sur l'armée pour maintenir l'ordre, notamment celle que Bonaparte commande en Italie à partir de mars 1796.

La campagne d'Italie est l'événement le plus marquant de cette période. Bonaparte, jeune général de 27 ans, défait successivement les Piémont, l'Autriche ; ses victoires d'Arcole, Rivoli, le tagent les Tagent de la Révolution en Italie du Nord. Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) donne à la France la Belgique et la rive gauche du Rhin, et reconnaît la République cisalpine en Italie du Nord.

Mais le Directoire, en butte à l'instabilité financière et à l'agitation royaliste, ne survit pas à cette gloire militaire. Le 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte renverse le Directoire par un coup d'État. Le Consulat, puis bientôt l'Empire, vont lui permettre de poursuivre l'expérience révolutionnaire, mais à sa manière.

L'exportation de la Révolution

Un aspect souvent négligé de cette période est son caractère international. La France révolutionnaire ne se contente pas d'exporter des Lumières : elle envahit, occupe, réorganise. En 1795, la France impose aux Provinces-Unies la création de la République batave. En 1798, elle occupe la Suisse et crée la République helvétique. En 1798-1799, Bonaparte envahit l'Égypte, expédition dont l'échec militaire est compensé par la redécouverte scientifique (Description de l'Égypte).

La période 1789-1799 est donc à la fois un moment français et un moment européen. Les armées révolutionnaires, montées par l'enthousiasme civique et par la levée en masse, portent au-delà du Rhin et des Alpes les principes de 1789 : abolition des privilèges, égalité civile, droits de l'homme. L'Europe des princes résiste; mais les Principes ne survivront pas à la France.

III. Le Consulat et l'Empire (1799-1815)

Le Consulat (1799-1804)

Le coup d'État du 18 Brumaire met fin au Directoire. La Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799) instaure un Consulat à trois têtes (Sieyès, Roger-Ducos, Bonaparte), mais Bonaparte concentre rapidement tous les pouvoirs entre ses mains. Le Consulat à vie, proclamé en 1802, prépare l'Empire : Bonaparte devient Napoléon Ier le 18 mai 1804 et est sacré dans Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804.

Cette concentration du pouvoir n'est pas un retour à l'Ancien Régime : elle vise à stabiliser les acquis révolutionnaires — abolition des privilèges, égalité civile, vente des biens nationaux, liberté de culte (Concordat de 1801) — tout en évitant l'instabilité politique du Directoire. Le Consulat met en place l'administration moderne : préfets, Conseil d'État, justices de paix, Code civil. L'État napoléonien est à la fois autoritaire et moderne, centralisateur et efficace. C'est un compromis entre l'héritage de 1789 et la nécessité de l'ordre.

Le Code civil des Français

L'apport le plus durable de cette période est le Code civil des Français, promulgué le 21 mars 1804. Le Code Napoléon, comme on l'appellera par la suite, est l'œuvre d'une commission présidée par Tronchet, Bigot-Préameneu, Portalis et Maleville. Il codifie le droit civil français en 2 281 articles, abolissant le particularisme juridique de l'Ancien Régime. Le Code consacre l'égalité civile (tous les Français sont égaux devant la loi), la liberté de conscience et de culte, la laïcité de l'État, la propriété individuelle, la liberté contractuelle. Il abolit également la primogéniture et établit l'égalité entre enfants dans les successions.

Le Code Napoléon a un retentissement considérable. Il est imposé dans le récit du Saint-Empire germanique, dans les territoires conquis, dans les royaumes-satellites

CHRONOLOGIE

- 9 novembre 1799 (18 Brumaire) — Coup d'État de Bonaparte
- 18 mai 1804 — Proclamation de l'Empire
- 2 décembre 1804 — Sacre de Napoléon
- 21 octobre 1805 — Bataille de Trafalgar
- 2 décembre 1805 — Bataille d'Austerlitz
- 14 octobre 1806 — Bataille d'Iéna
- 21 novembre 1806 — Blocus continental
- 4 décembre 1808 — Début de la guerre d'Espagne
- 24 juin 1812 — Début de la campagne de Russie
- 16-19 octobre 1813 — Bataille de Leipzig
- 6 avril 1814 — Abdication de Napoléon
- 1er mars 1815 — Retour de l'île d'Elbe
- 18 juin 1815 — Bataille de Waterloo
- 22 juillet 1815 — Seconde abdication

IDÉES CENTRALES

Le Consulat puis l'Empire stabilisent les acquis révolutionnaires tout en concentrant le pouvoir. Le Code civil de 1804 est l'apport le plus durable de la période napoléonienne à l'Europe. L'effondrement de 1812-1815 naît de l'épuisement des alliés et de l'incapacité de l'Europe à accepter l'ordre français.

de l'Empire (Westphalie, Hollande, Italie). Après 1815, il est conservé en France, en Italie du Nord, dans les Pays-Bas méridionaux (futur Belgique), et inspire les codes civils de la plupart des États européens du XIXe siècle. Le Code civil roumain de 1864, le Code civil italien de 1865, le BGB allemand de 1900, le Code civil espagnol de 1889 sont tous plus ou moins directement inspirés du modèle napoléonien. Le Code reste aujourd'hui le socle du droit civil français, malgré des réformes importantes.

L'Empire et l'expansion militaire

L'Empire étend considérablement le territoire français. À son apogée en 1810-1811, l'Empire s'étend de Lisbonne à Hambourg, de Cadix à Rome. Les territoires sont soit directement annexés (Hollande en 1810, Hanovre, villes hanséatiques, Catalogne), soit organisés en États satellites : Confédération du Rhin (1806-1813), royaume d'Italie (1805-1814), royaume de Westphalie (1807-1813), principauté de Bénévent, etc.

Les campagnes militaires de cette période sont parmi les plus célèbres de l'histoire. La campagne d'Allemagne de 1805 se termine par la victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805), où Napoléon bat les Empere russe Alexandre Ier et François II d'Autriche. La campagne de Prusse de 1806 se solde par la victoire d'Iéna et d'Auerstaedt (14 octobre 1806), qui détruit la Prusse. La campagne de Pologne de 1806-1807 aboutit à la paix de Tilsit (juillet 1807), où la Russie devient l'alliée de la France.

Mais l'apogée précède le déclin. La guerre d'Espagne, commencée en 1808, s'enlise dans une guérilla impitoyable. Le Blocus continental (1806), conçu pour ruiner l'économie britannique, échoue et mécontente les alliés. La campagne de Russie (1812), conçue pour forcer le tsar Alexandre Ier à respecter le Blocus, tourne au désastre : la Grande Armée, forte de 600 000 hommes au départ, n'en ramène que 30 000.

L'effondrement (1812-1815)

L'année 1813 est celle de tous les retournements. La Prusse, humiliée par Iéna, se soulève (mars 1813). L'Autriche entre en guerre (août 1813). La coalition européenne — Russie, Prusse, Autriche, Suède, Grande-Bretagne — écrase Napoléon à Leipzig (16-19 octobre 1813). La campagne de France (janvier-mars 1814) se solde par l'abdication de Napoléon à Fontainebleau (6 avril 1814). Louis XVIII est appelé et tente de restaurer la monarchie. Mais Napoléon s'évade de l'île d'Elbe (1er mars 1815) et reprend le pouvoir pendant les Cent Jours, avant d'être définitivement vaincu à Waterloo (18 juin 1815).

Waterloo marque la fin d'une époque. Napoléon est déporté à Sainte-Hélène, où il meurt le 5 mai 1821. Le Congrès de Vienne (1814-1815), dominé par Metternich, Talleyrand, Castlereagh et Alexandre Ier, réorganise l'Europe sur les bases de l'équilibre des puissances et de la légitimité dynastique. La Restauration peut commencer.

L'héritage napoléonien

L'héritage de cette période est considérable. Le Code civil a déjà été mentionné. Mais l'administration napoléonienne a aussi transformé l'État européen : la centralisation, la hiérarchie administrative, la carrière ouverte au talent, la

méritocratie relative, la séparation de l'Église et de l'État sont autant d'acquis qui survivront à la chute de l'Empire. Les armées napoléoniennes, en abolissant les frontières féodales, ont contribué à la diffusion des idées nationales. La Prusse, vaincue à Iéna, doit sa renaissance de 1813-1815 à cette humiliation : les réformes Stein-Hardenberg, puis la modernisation de l'université et de l'armée, sont en partie des réponses à la leçon de 1806.

L'héritage est donc à la fois intérieur (Code civil, administration) et extérieur (réveil des nationalités, fin de la Prusse féodale, essor du nationalisme allemand). C'est cet héritage que le XIXe siècle va reprendre, à reprendre et à transformer, dans la période que Bakonyi appelle à juste titre « la longue durée napoléonienne ».

IV. La Restauration et la Monarchie de Juillet (1815-1848)

La Restauration (1815-1830)

Le Congrès de Vienne (1814-1815) avait pour but de réorganiser le continent après la tourmente napoléonienne. Dirigé par Metternich (Autriche), Talleyrand (France), Castlereagh (Grande-Bretagne) et Alexandre Ier (Russie), il avait établi un équilibre européen fondé sur le principe de légitimité dynastique. La France, vaincue mais non écrasée, gardait ses frontières de 1792, à charge pour elle de payer une indemnité de guerre de 700 millions de francs.

La première Restauration (avril 1814 — mars 1815) avait été marquée par une certaine modération : Louis XVIII octroie une Charte qui maintient les acquis de la Révolution (égalité civile, liberté de culte, vente des biens nationaux) tout en restaurant la monarchie. Mais les Cent Jours de Napoléon, puis la défaite de Waterloo (18 juin 1815), et la seconde Restauration qui suit, sont marqués par une réaction plus marquée : la Terreur blanche sévit dans le Midi, les émigrés sont réintégrés dans leurs biens, l'Église retrouve une partie de son influence. La Chambre introuvable (1815-1816), élue sous l'influence des ultras royalistes, tente même de restaurer les biens du clergé.

Le 5 septembre 1816, Louis XVIII dissout la Chambre introuvable. Le régime s'oriente vers une voie moyenne, que les historiens qualifient de « Restauration dans tout » : maintien des acquis administratifs du Consulat et de l'Empire, mais avec une coloration légitimiste. La France accepte le retour des Bourbons parce qu'elle a surtout besoin de stabilité. Louis XVIII meurt en 1824.

Charles X et la rupture (1824-1830)

Charles X, frère de Louis XVIII, monte sur le trône en 1824. Ancien comte d'Aragonat, il incarne la sensibilité ultra-royaliste. Sa politique rétablit le droit d'aînesse, indemnise les émigrés, renforce l'emprise dans la théocratie. Le sacre de Charles X à Reims en 1825 est une mise en scène de la continuité monarchique. Mais les finances publiques se dégradent, et la crise agricole de 1827-1829 aggrave le malaise.

Le 27 juillet 1830, Charles X signe les Ordonnances de Saint-Cloud, qui suspendent la liberté de la presse, modifient la loi électorale et dissolvent la Chambre nouvellement élue. La réponse populaire est immédiate : les 27, 28, 29

CHRONOLOGIE

- 9 juin 1815 — Acte final du Congrès de Vienne
- 8 juillet 1815 — Retour de Louis XVIII à Paris
- 20 novembre 1815 — Traité de Paris (seconde Restauration)
- 14 juillet 1816 — Création de la Sainte-Alliance
- 16 septembre 1820 — Décès du duc de Berry
- 1824** Avènement de Charles X
- 27 juin 1830 — Ouverture de la session parlementaire
- 27, 28, 29 juillet 1830 — Les Trois Glorieuses
- 9 août 1830 — Louis-Philippe d'Orléans devient lieutenant général du royaume
- 7 août 1830 — Charles X abdique
- 14 mars 1831 — La monarchie de Juillet confirmée par la Chambre
- 13 mars 1848 — Début de la campagne des banquets

IDÉES CENTRALES

La Restauration vise à restaurer l'Ancien Régime sans l'aristocratie féodale : un compromis impossible.

1830 et 1848 manifestent le passage de la France d'une société de notables à une société de masse.

La monarchie de Juillet, libérale mais bourgeoise, ne survit pas à l'élargissement du corps politique.

juillet, les Trois Glorieuses, voient Paris se hérissier de barricades. Charles X abdique le 2 août et s'enfuit en exil.

La Monarchie de Juillet (1830-1848)

La vacance du pouvoir est réglée par une transaction politique habile. Les libéraux, dont le chef de file est le banquier Jacques Laffitte — chef de file de la résistance aux Ordonnances — proposent la couronne au duc d'Orléans, Louis-Philippe, descendant du frère de Louis XIV. Le 9 août 1830, Louis-Philippe devient lieutenant général du royaume, puis roi des Français le 7 août. Il prête serment à la Charte révisée : la monarchie devient constitutionnelle et parlementaire.

La Monarchie de Juillet est une période de stabilité bourgeoise. Sous l'impulsion de Guizot, le régime adopte le suffrage restreint (mais l'élargit progressivement : la loi de 1831 abaisse le cens). La France connaît une période de croissance économique, marquée par l'essor des chemins de fer (loi de 1842), le développement industriel et l'expansion coloniale (conquête de l'Algérie, commencée en 1830).

Mais le régime ne résout pas la question sociale. Les ouvriers de Lyon s'insurgent en 1831 et en 1834. Les républicains, Fieschi, Blanqui, Raspail, sont surveillés. Les républicains radicaux (Arago, Lamartine, Ledru-Rollin) critiquent le « règne des notables ». L'insurrection de 1839 (coup de main de Louis-Auguste Blanqui et de la Société des saisons) montre la persistance du mouvement républicain. L'extension du corps politique butte sur la machine du capitalisme.

L'opposition et le débordement politique

L'opposition libérale et légitimiste s'organise. La société est marquée par le développement de la presse (La Caricature, Le Charivari) et des partis politiques embryonnaires. Les légitimistes, autour de la duchesse de Berry et du comte de Chambord, prétendent au trône. Les républicains se regroupent autour de la Société des droits de l'homme et de la Société des saisons. Les socialistes, enfin, développent des doctrines nouvelles : Saint-Simon, Fourier, Proudhon.

La crise économique de 1846-1847 (crise agricole, disetteuses denrées) déclenche une agitation générale. La campagne des banquets, lancée par l'opposition dynastique et républicaine, organise des banquets politiques interdits par la loi. Le 14 décembre 1847, le 12e banquet est annulé. Le 22 février 1848, un nouveau banquet est interdit. Le 22, à la suite de la manifestation qui se fait remonter dans la rue, la garde tire sur la foule boulevard des Capucines, faisant 16 morts. La Révolution de février est lancée.

L'Europe de la Restauration

La période 1815-1848 est aussi européenne. La Sainte-Alliance (1815), conclue entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, est un instrument de réaction politique. Metternich applique avec rigueur le système de Metternich : congrès de Troppau (1801), de Laybach (1821), de Vérone (1822) interviennent dans les affaires intérieures des États pour réprimer les mouvements nationaux et libéraux.

Mais le système de Metternich se heurte à la montée des nationalités. La Grèce se soulève en 1821, obtient son indépendance en 1830. La Pologne s'insurge en novembre 1830, est écrasée par la Russie en 1831. La Belgique se sépare des Pays-Bas en 1830. L'Italie reste divisée. Les aspirations nationales, réprimées en Europe

centrale, s'expriment ailleurs : ainsi naissent l'hellénisme politique, le panslavisme, le panslavisme. Ces traditions européennes contribueront à l'émergence de la « Question d'Orient » et, à terme, à l'éclatement de 1914.

V. Le Printemps des Peuples (1848)

La Révolution de février en France

Le 22 février 1848, la garde tire sur la foule boulevard des Capucines, faisant 16 morts. Le lendemain, Paris se couvre de barricades. Louis-Philippe abdique le 2 août et s'enfuit en exil. La Deuxième République est proclamée le 26 février 1848. Un gouvernement provisoire est constitué, dont les membres représentent les diverses tendances : Louis Blanc (socialisme), Ledru-Rollin (républicains), Lamartine (centre), Marrast (républicains modérés), Crémieux (juifs libéraux), Arago (radical).

Le gouvernement provisoire proclame le droit au travail, instaure les ateliers nationaux (26 février), instaure la commission du Luxembourg présidée par Louis Blanc pour étudier la question sociale. Mais la tension entre les républicains modérés et les socialistes grandit. Le 17 avril 1848, l'élection d'une Assemblée constituante donne une majorité aux républicains modérés.

La Deuxième République

La Deuxième République (1848-1851) est marquée par la contradiction entre ses principes démocratiques et sa faiblesse politique. La Constitution du 4 novembre 1848 instaure un président élu pour quatre ans, une Assemblée unique, le suffrage universel masculin. Le 10 décembre 1848, les élections présidentielles portent à la présidence Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, qui bat le général Cavaignac, républicain modéré.

La tension sociale s'aggrave. La fermeture des ateliers nationaux (juin 1848) déclenche une insurrection ouvrière, écrasée par le général Cavaignac (23-26 juin). L'élection du prince-président en décembre 1848 marque un tournant : la majorité rurale et conservatrice se sont portées sur le nom napoléonien. Le prince-président entre en conflit avec l'Assemblée, qui tente de le priver du droit de révision constitutionnelle. Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon dissout l'Assemblée par un coup d'État.

L'Europe des révolutions

L'année 1848 est européenne. La nouvelle de la Révolution parisienne se propage dans tout le continent.

En **Allemagne**, les États allemands se soulèvent les uns après les autres. Le 18 mars 1848, une insurrection à Berlin force Frédéric-Guillaume IV à accepter une Assemblée constituante prussienne. Le 22 mars, le Parlement de Francfort se constitue pour rédiger une Constitution et une unification de l'Allemagne. Mais le projet échoue : la Prusse refuse la couronne impériale, l'Autriche refuse toute intégration dans une Allemagne exclue.

En **Italie**, les États italiens se soulèvent : Piémont-Sardanie, Toscane, Rome, royaume des Deux-Siciles. Charles-Albert de Piémont déclare la guerre à l'Autriche (mars 1848) et prend la tête du mouvement national. Mais la défaite de Custoza

CHRONOLOGIE

- 22-24 février 1848 — Révolution à Paris
- 26 février 1848 — Proclamation de la Deuxième République
- 17 mars 1848 — Manifestation parisienne
- 23-24 avril 1848 — Élections à l'Assemblée constituante
- 15 mai 1848 — Manifestation de la Chasseurs (Wiener-Aktion)
- 23-26 juin 1848 — Insurrection ouvrière à Paris
- 10 décembre 1848 — Élection de Louis-Napoléon Bonaparte
- 13 mars 1848 — Insurrection à Vienne (Metternich s'enfuit)
- 18 mars 1848 — Soulèvement à Berlin
- 22 mars 1848 — Ouverture du Parlement de Francfort
- 11 juin 1848 — Révolution à Prague
- 13 juin 1848 — Insurrection à Paris
- 15 septembre 1848 — Louis-Napoléon Bonaparte
- 9 juin 1848 — Révolution en Valachie et en Moldavie
- 28 août 1849 — Victoire russe à Vilagos (fin de la révolution hongroise)

IDÉES CENTRALES

1848 est un moment unique : les peuples européens se soulèvent contre leurs princes, en France, en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en Pologne, dans les Principautés roumaines. Partout, les revendications convergent : libertés constitutionnelles, unité nationale, justice sociale. Partout aussi, les révolutions échouent : divisées entre libéraux, radicaux et sociaux, leur unité a été détruite par les armes et la diplomatie.

(juillet 1848) puis de Novare (mars 1849) met fin aux ambitions piémontaises. Rome, défendue par Garibaldi, est repérée en juillet 1849.

En **Hongrie**, Lajos Kossuth proclame l'indépendance hongroise en avril 1849. La révolution est écrasée grâce à l'intervention russe (juin-août 1849).

En **Pologne**, le Grand Duché de Posen se soulève, mais est écrasé par la Prusse.

La révolution roumaine de 1848

La révolution roumaine de 1848 occupe une place à part dans ce cycle européen. En Valachie, une génération de jeunes intellectuels formés à Paris et à Vienne — Nicolae Bălcescu, Ion Ghica, Ion Heliade Rădulescu, Christian Tell, Constantin Rosetti, frații Brătianu — revient au pays 2150 et déclenche un mouvement révolutionnaire.

Bălcescu, qui a arraché un morceau de velours du trône de Louis-Philippe en février 1848 et l'a envoyé à Alecsandri, est la figure intellectuelle la plus marquante. Avec ses compagnons, il rédige une « Proclamation d'Islaz » (9 juin 1848), programme libéral et national : émancipation des paysans, réforme agraire, droits civiques, autonomie administrative, union des Principautés roumaines.

Le 11 juin 1848, le gouvernement provisoire est constitué à Bucarest, sous la présidence du prince Gheorghe Bibescu, qui finit par accepter la Constitution (13 juin 1848). Mais la Russie et l'Empire ottoman, inquiets de l'agitation révolutionnaire, interviennent. Le 13 septembre 1848, les troupes russes entrent en Valachie et répriment le mouvement. En Moldavie, le mouvement révolutionnaire est plus précoce (mars-avril), mais il est également écrasé. La génération de 1848 s'exile : Bălcescu meurt en 1852 à Palerme, Brătianu passe son regard en France.

Cette expérience est importante : elle révèle l'orientation franco-roumaine qui caractérise la culture politique roumaine au XIXe siècle. Les révolutionnaires roumains de 1848 ont été formés à Paris, ils ont vécu la Révolution française, ils ont copié les formes du libéralisme français. L'idée d'État roumain moderne, l'idée de réforme agraire, l'idée de droits civiques sont toutes inspirées du modèle français.

Les leçons de 1848

1848 est à la fois un sommet et un échec. Un sommet : les peuples européens ont parlé d'une seule voix, les aspirations nationales ont éclaté au grand jour, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est devenu une cause. Un échec : partout les révolutions ont été vaincues, par les armes ou par la diplomatie. Partout la réaction a repris ses droits.

Mais 1848 a transformé la politique européenne. La question sociale est désormais posée. La question de l'unification allemande et italienne est posée. La question d'Orient est posée. La génération qui a fait 1848 reviendra dans les années 1860 et 1870, en Italie (Risorgimento), en Allemagne (Bismarck), en Hongrie (Compromis austro-hongrois de 1867), et ailleurs. Le Printemps des peuples a échoué ; mais ses semences ont germé.

CHRONOLOGIE

- 2 décembre 1851 — Coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte
- 14 janvier 1852 — Promulgation de la nouvelle Constitution

VI. Le Second Empire (1852-1870)

Le coup d'État et l'Empire

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte dissout l'Assemblée nationale et arrête ses opposants. La Constitution de 1851 instaure un président fort, doté du pouvoir de dissoudre la Chambre, de nommer les ministres. Le 2 décembre 1852, un sénatus-consulte proclame l'Empire : Louis-Napoléon devient Napoléon III.

Le régime est officiellement autoritaire (1852-1860) : exécutif fort, opposition muselée, presse sous contrôle. La politique du « bien-être social » (« éducation de soi », « enrichissez-vous » — la formule est de Guizot reprise par l'Empereur) s'appuie sur le développement économique. Le Second Empire est aussi le régime de la modernisation : chemins de fer, industrialisation, urbanisation. Le marché est renforcé par le traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne (1860).

L'haussmannisation de Paris

La transformation de Paris par le baron Haussmann (préfet de la Seine de 1853 à 1870) est l'un des faits les plus marquants de la période. Haussmann fait percer l'avant-bleu de Paris, ouvrir des percées (boulevard de Sébastopol, boulevard Haussmann, rue de Rivoli), créer des parcs (parc des Buttes-Chaumont, parc Monceau), installer un réseau d'eau et d'égouts, et faciliter la circulation. La capitale passe d'une ville de l'Ancien Régime à une ville moderne. Paris devient la « Ville lumière ».

Mais l'haussmannisation a un coût social : elle détruit les quartiers populaires, déplace les ouvriers, spéculation immobilière. Zola en fera un cadre dans *La Curée*, des contes.

La politique étrangère

Le Second Empire mène une politique étrangère ambitieuse mais souvent désastreuse.

La **guerre de Crimée** (1854-1856) voit la France et l'Albion s'allier à l'Empire ottoman contre la Russie. La campagne est longue (1854-1856), meurtrière (bataille de l'Alma, Sébastopol). Le traité de Paris (1856) garantit l'intégrité ottomane et la neutralité de la mer Noire. Cette guerre établit en Europe la prééminence française.

La **campagne d'Italie** (1859) est déclenchée pour libérer l'Italie du Nord de l'Autriche. La France obtient la Lombardie (plaine de Milan), mais la Savoie et Nice lui sont cédées. Cette campagne déclenche l'unité italienne (Risorgimento), que Napoléon III ne contrôle plus.

L'**expédition du Mexique** (1861-1867) est l'aventure la plus désastreuse. Napoléon III veut y établir une monarchie catholique, capable de contrebalancer l'influence anglo-saxonne en Amérique. L'expédition commence en 1861, installe Maximilien d'Autriche comme empereur (1864). Mais les États-Unis, en pleine guerre civile, ne peuvent pas intervenir ; une fois la guerre civile terminée, ils soutiennent les républicains mexicains. Maximilien est capturé et exécuté en 1867.

- 2 décembre 1852 — Proclamation du Second Empire
- 18 février 1852 — Loi de sécurité publique
- 1853 1870 — Transformation de Paris par Haussmann
- 1854 1856 — Guerre de Crimée
- 1858 Attentat d'Orsini
- 1859 Guerre d'Italie (campagne de Magenta et Solferino)
- 1860 Traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne
- 1861 Expédition du Mexique
- 1865 1867 — Guerre de la Triple-Alliance (Paraguay)
- 1867 Maximilien Ier exécuté à Querétaro
- 1870 Libéralisation du régime
- 19 juillet 1870 — Déclaration de guerre à la Prusse
- 1er septembre 1870 — Capitulation de Sedan
- 4 septembre 1870 — Proclamation de la Troisième République

IDÉES CENTRALES

- Le Second Empire combine l'autoritarisme politique et la modernisation économique.
- L'expédition du Mexique illustre les ambitions globales du régime et la précarité de sa diplomatie.
- La guerre franco-prussienne de 1870 révèle la faiblesse d'un système fondé sur le prestige militaire personnel.

La guerre franco-prussienne

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse. La cause immédiate est la candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne, que la France refuse. Bismarck fait modifier la dépêche d'Ems pour provoquer la France (la dépêche d'Ems, 13 juillet 1870).

Mais les causes profondes sont ailleurs. La Prusse de Bismarck, victorieuse du Danemark (1864) et de l'Autriche (Sadowa, 1866), est devenue la première puissance allemande. La France, affaiblie par ses expéditions extérieures, n'a pas d'alliés solides. Le maréchal de Mac-Mahon, malgré l'armée la plus nombreuse d'Europe, est battu.

La **bataille de Sedan** (1er septembre 1870) est la catastrophe. Napoléon III, l'Empereur, est capturé avec 100 000 hommes. Le 4 septembre, la Troisième République est proclamée à Paris. Le Second Empire s'effondre.

La Commune de Paris

Le 18 mars 1871, les Parisiens s'insurgent contre le gouvernement d'Adolphe Thiers, qui tentait de reprendre les canons de la Garde nationale installés à Montmartre. La Commune de Paris (18 mars - 28 mai 1871) est proclamée. C'est le premier gouvernement ouvrier de l'histoire moderne. La Commune proclame la séparation de l'Église et de l'État, la gratuité de l'enseignement, le droit au travail, la journée de huit heures, etc.

La Semaine sanglante (21-28 mai 1871) se solde par la répression la plus violente de l'histoire du XIXe siècle français. Les troupes versaillaises, sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, écrasent la Commune. Le bilan est lourd : entre 10 000 et 20 000 Communards tués, 40 000 prisonniers, 7 500 déportés en Nouvelle-Calédonie.

La Commune de Paris est le premier test à grande échelle d'une « dictature du prolétariat », selon les mots de Marx. La Troisième République n'a pas oublié : elle sera profondément anti-ouvrière jusqu'à la fin du siècle. La loi sur les associations professionnelles et la surveillance des syndicats caractérisent la politique de la Belle Époque.

L'échec et la leçon

Le Second Empire finit dans la honte. Mais son bilan est complexe : modernisation économique, urbanisme, diplomatie active, etc. La chute de l'Empire est le moment où la France perd son rang de première puissance européenne, rang qu'elle ne retrouvera qu'en partie au XXe siècle.

L'Allemagne de Bismarck, unifiée par la victoire de 1871, devient la première puissance continentale. L'Europe bascule dans une ère nouvelle, celle de la rivalité franco-allemande et de la « question d'Orient », qui mènera à 1914.

CHRONOLOGIE

- 4 septembre 1870 — Proclamation de la Troisième République
- 28 janvier 1871 — Capitulation de Paris
- 18 janvier 1871 — Proclamation de l'Empire allemand à Versailles

VII. La Troisième République (1870-1914)

La fondation de la République

La Troisième République est proclamée le 4 septembre 1870, à l'Hôtel de Ville de Paris, par Léon Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry, Ernest Picard. Le régime est immédiatement confronté à la guerre franco-prussienne, à la capitulation de Paris (28 janvier 1871), à la Commune (18 mars - 28 mai 1871), au traité de Francfort (10 mai 1871) qui cède l'Alsace-Moselle.

Les lois constitutionnelles de 1875 établissent un régime parlementaire bicaméral, avec un président élu pour sept ans par les deux Chambres. La Chambre des députés est élue au suffrage universel masculin. Le Sénat est élu au suffrage indirect.

Le maréchal de Mac-Mahon, monarchiste, est le premier président (1873-1879). Le 16 mai 1877, il tente un coup d'encoque qui échoue ; c'est la « crise du 16 mai ». À partir de 1879, Jules Grévy, républicain, devient président. La République est désormais assurée.

Les réformes républicaines

La Troisième République accomplit les grandes réformes de laïcisation et d'éducation. Les lois Ferry (1881-1882) instaurent l'école laïque, gratuite et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Jules Ferry fait construire 80 000 écoles en dix ans, et le corps des instituteurs devient le fer de lance de la République. La laïcisation se poursuit par les lois de 1886 et 1904.

La loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905), portée par Émile Combes, met fin au régime du Concordat. La loi garantit la liberté de conscience, la liberté de culte, mais aussi la neutralité de l'État. Les biens du clergé sont transférés à des associations culturelles. La loi est encore aujourd'hui le socle de la laïcité française.

D'autres réformes importantes sont accomplies : loi sur la presse (1881), loi sur les syndicats (1884), loi sur le divorce (1884, rétabli), loi sur les accidents du travail (1898), etc.

L'expansion coloniale

La Troisième République est aussi le moment d'une expansion coloniale sans précédent. Jules Ferry, qui a lancé l'expansion coloniale française, témoigne d'une ambition partagée par l'ensemble de la classe politique. La France conquiert l'Indochine (Cochinchine, Annam, Tonkin, Cambodge) entre 1858 et 1885, l'Afrique du Nord (Tunisie, protectorat en 1881 ; Maroc, protectorat en 1912), l'Afrique noire (AOF en 1895, AEF en 1910), Madagascar (1896), les Comores (1841-1904), etc.

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'empire colonial français est le deuxième du monde après l'Empire britannique. Mais l'expansion coloniale est contestée : les protestations anticoloniales sont fortes (Congrès de la race noire de 1914). L'Exposition universelle de 1900 célèbre l'épopée coloniale.

- 10 mai 1871 — Traité de Francfort
- 16-21 mai 1871 — Semaine sanglante
- 24 février 1875 — Lois constitutionnelles de la IIIe République
- 16 janvier 1882 — Loi Ferry (école laïque, gratuite, obligatoire)
- 5 janvier 1886 — Loi de laïcisation du personnel enseignant
- 9 décembre 1905 — Loi de séparation des Églises et de l'État
- 18 octobre 1894 — Arrestation d'Alfred Dreyfus
- 13 janvier 1898 — « J'accuse...! » d'Émile Zola dans L'Aurore
- 12 juillet 1906 — Réhabilitation de Dreyfus
- 8 avril 1904 — Entente cordiale avec la Grande-Bretagne
- 16 juin 1907 — Rencontre de Björkö (rencontre de la mer Baltique) entre Guillaume II et Nicolas II
- 28 juin 1914 — Attentat de Sarajevo
- 3 août 1914 — L'Allemagne déclare la guerre à la France

IDÉES CENTRALES

La Troisième République naît dans la douleur du carénisme et de la répression de la Commune, mais parvient à se maintenir jusqu'en 1918.

Elle réalise les grandes réformes laïcistes, qui fondent l'identité républicaine moderne.

Elle achève l'expansion coloniale, qui transforme la France en puissance impériale.

La « Belle Époque » — 1895-1914 — terminé par la Première Guerre mondiale.

L'affaire Dreyfus

L'affaire Dreyfus (1894-1906) est l'événement politique le plus marquant de la Troisième République. En octobre 1894, le capitaine Alfred Dreyfus, Juif et alsacien, est accusé à tort de trahison au profit de l'Allemagne. Il est condamné au bagne à perpétuité sur l'île du Diable. La famille Dreyfus s'acharne à prouver son innocence, secondée par des intellectuels comme Émile Zola, Bernard Lazare, Jean Jaurès.

Le 13 janvier 1898, Émile Zola publie « J'accuse...! » dans L'Aurore, article retenté de protestation. La France se divise en deux camps : dreyfusards (républicains, socialistes, radicaux) et antidreyfusards (nationalistes, catholiques traditionalistes, antisémites). Le débat révèle les tensions d'une société française travaillée par l'antisémitisme, le nationalisme, l'antirépublicanisme.

En 1899, le président de la République Félix Faure saisit la Cour de cassation. Dreyfus est rejugé à Rennes en août 1899, condamné à nouveau, mais gracié par le président Louche. Dreyfus est finalement réhabilité en 1906, réintégré dans l'armée, et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Zola, mort en 1902, est inhumé au Panthéon.

L'affaire Dreyfus est un tournant politique : elle crée le Bloc des gauches (1899-1905), renforce le camp républicain, marginalise les catholiques et les antisémites, ouvre la voie à la séparation de 1905.

La Belle Époque

La période 1895-1914, que l'on appelle la « Belle Époque », est marquée par un essor économique, démographique, culturel. La France compte 41 millions d'habitants en 1914. La croissance économique est soutenue par la seconde révolution industrielle (électricité, chimie, automobile). L'Exposition universelle de 1900 célèbre la République. La culture se diversifie : Impressionnisme, Art nouveau, music-hall, début de la culture de masse.

Mais la Belle Époque est aussi une période de tensions. La question sociale reste aigüe : les grèves ouvrières sont nombreuses (Creusot en 1899, Carmaux en 1908). La question religieuse reste vive : la séparation de 1905 ne règle pas tout. La question nationale enfin, avec la rivalité franco-allemande, la course aux armements, la question d'Orient, prépare 1914.

Les alliances et la marche vers la guerre

Le système d'alliances se met en place dans les années 1880-1900. La Triple-Alliance (1882) unit l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. La France, isolée après 1870, se rapproche de la Russie (Alliance franco-russe, 1891) de la Grande-Bretagne (Entente cordiale, 1904). L'Europe est divisée en deux.

Les crises diplomatiques se multiplient : la crise de Fachoda (1898) avec la Grande-Bretagne, la première crise marocaine (1905), la crise bosniaque (1908), la seconde crise marocaine (1911), les guerres balkaniques (1912-1913). À chaque fois, l'Europe est au bord de la guerre.

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, est assassiné à Sarajevo. La crise de juillet (28 juin - 4 août 1914)

déclenche la guerre. Le système d'alliances fonctionne à raison de se déclencher automatiquement : la Russie mobilise pour défendre la Serbie ; l'Allemagne déclare la guerre à la Russie et à la France ; la Grande-Bretagne entre en guerre pour défendre la Belgique ; l'Europe bascule dans la Grande Guerre.

La Troisième République, comme l'Europe, est entrée dans une nouvelle ère.

VIII. La Roumanie et la France : une amitié de cœur

La « petite Rome » d'Orient et la régénération roumaine

Au début du XIXe siècle, les Principautés roumaines de Valachie et de Moldavie sont sous la suzeraineté ottomane, avec une forte influence russe acquise au traité de Kükük Kaynarca (1774). La société roumaine est dominée par la grande noblesse (les boyards), les marchands étrangers, et le clergé orthodoxe. La langue roumaine, parlée par les paysans, est exclue des institutions officielles, au profit du slavonphérique, puis du grec.

Dans ce contexte, l'« École transylvaine » (Scoala Ardeleană) a joué un rôle moteur : Gheorghe Șincai, Samuil Micu, Petru Maior démontrent la continuité des Roumains avec les Daces, revendiquent l'origine latine de la langue, et formulent un programme d'émancipation culturelle. L'idée d'une nation roumaine, unitaire, de tradition latine, trouve là son fondement intellectuel.

Le traité d'Andrinople (14 septembre 1829) met fin à la guerre russo-turque de 1828-1829. Il accorde aux Principautés roumaines le droit de commercer librement, de circuler librement, de naviguer sur le Danube. Le règlement organique, établi en 1831-1832 sous l'égide russe, organise les Principautés en régimes autoritaires. Mais ces réformes introduisent la bureaucratie moderne, l'impôt régulier, le système administratif.

La génération de 1848 et l'inspiration française

La jeunesse roumaine, formée à Paris, à Vienne, à Berlin, découvre les idées libérales et nationales. Les frères Ion et Dumitru Brătianu étudient à Paris à partir de 1841. Ils assistent aux cours de Jules Michelet, d'Edgar Quinet, de François Guizot. Ils fréquentent les sociétés secrètes, notamment la Frăția (Confrérie), fondée en 1843 à Paris.

Au printemps 1848, les Brătianu et leurs amis Nicolae Bălcescu, Ion Heliade Rădulescu, Christian Tell, Constantin Rosetti vivent la Révolution de février à Paris. Bălcescu, qui a arraché un morceau de velours du trône de Louis-Philippe, l'envoie à Alecsandri avec cette mention : « ce que la France vient d'arracher, à nous de l'achever ». Le geste devient emblématique de l'infusion raciale.

De retour au pays, ils rédigent la proclamation d'Islaz (9 juin 1848) : émancipation des paysans, réforme agraire, droits civiques, autonomie administrative, union des Principautés. Le programme est directement inspiré du libéralisme français, avec ses accents jacobins. Le 11 juin, le gouvernement provisoire de Valachie est proclamé ; le 13, le prince Gheorghe Bibescu accepte la Constitution.

Mais la Russie intervient pour défendre les intérêts du régime des boyards : 18 septembre 1848, l'armée russe entre en Valachie. Les révolutionnaires sont arrêtés

CHRONOLOGIE

- 1829 Traité d'Andrinople (liberté de circulation des Principautés)
- 1829 1832 — Règlement organique (régime d'occupation russo-ottoman)
- 1838 1848 — Génération de l'école transylvaine et des étudiants roumains à Paris
- 9 juin 1848 — Proclamation d'Islaz (programme libéral national)
- 11 juin 1848 — Gouvernement provisoire à Bucarest
- 13 septembre 1848 — Intervention russe, répression de la révolution valaque
- 1856 Traité de Paris (protection des Principautés par les puissances garantes)
- 24 janvier 1859 — Union de la Moldavie et de la Valachie (« Petite Union »)
- 11/24 janvier 1859 — Élection d'Alexandru Ioan Cuza en Valachie puis en Moldavie
- 24 janvier 1862 — Union administrative effective
- 1864 Codul Civil român (inspiré du Code Napoléon)
- 22 mai 1866 — Carol de Hohenzollern-Sigmaringen devient prince
- 9 mai 1877 — Déclaration d'indépendance de la Roumanie
- 1877 1878 — Guerre d'indépendance
- 3 mars 1878 — Traité de San Stefano
- 13 juillet 1878 — Traité de Berlin
- 26 mars 1881 — Proclamation du Royaume de Roumanie
- 14 août 1914 — Mobilisation générale en Roumanie
- 14/27 août 1916 — La Roumanie entre en guerre aux côtés d'Ennente

IDÉES CENTRALES

L'aspiration à l'unité nationale se construit dans les Principautés roumaines par référence au modèle jacobin français, transplanté par ses enseignements et son prestige.

Le Code civil roumain (1864) est un décalque quasi littéral du Code Napoléon.

L'alliance diplomatique entre la Roumanie et la France, nouée autour de 1870, repose sur une amitié culturelle profonde.

ou s'exilent. Bălcescu meurt en exil à Palerme en 1852. La génération de 1848 s'épuise dans l'exil et la prison, mais son héritage politique est intact.

La Petite Union (1859) et la modernisation

La Guerre de Crimée (1853-1856) et le congrès de Paris (1856) créent les conditions d'une nouvelle étape. La Russie perd son protectorat exclusif sur les Principautés ; la France et les autres puissances garantes sont désormais impliquées. Napoléon III, qui voit d'un œil favorable dans un pays d'origine latine en Europe orientale, soutient l'union. L'Autriche, opposée au début, accepte au nom du principe des nationalités.

Le 5/24 janvier 1859, Alexandru Ioan Cuza est élu prince de Valachie ; le 24 janvier, il est élu prince de Moldavie. Les deux Principautés sont désormais unies sous le même prince, mais pas encore sous une même Constitution. L'union est achevée par la Constitution du 1er juillet 1864 et la loi administrative du 2 décembre 1864.

Cuza mène une politique de modernisation : code civil (1864), code pénal, code de procédure, réforme agraire de 1864 (émancipation des paysans par rachat), instruction publique, création de l'Université de Bucarest (1864). Le code civil roumain est une traduction presque littérale du Code Napoléon, adaptée aux conditions locales. Il instaure l'égalité devant la loi, la propriété privée, le mariage civil, le divorce par consentement mutuel. La filiation est droite, même relevée.

Carol I et la marche vers l'indépendance

Le 22 février 1866, Cuza est renversé par une coalition (la « monstrueuse coalition » de Ploiești, qui regroupe l'aristocratie et le clergé contre ses réformes). Le trône est offert à un prince étranger : Carol de Hohenzollern-Sigmaringen, catholique, allemand, neveu par alliance du roi de Prusse. Carol accepte le trône le 14/26 avril 1866 ; il entre à Bucarest le 10/22 mai 1866.

Carol I est un roi allemand dans un pays latin. Mais il est un libéral, un constitutionnaliste, un catholique romain. Son règne (1866-1914) apporte à la Roumanie la stabilité, la continuité de l'État, la modernisation économique. Les chemins de fer relient Bucarest aux villes de province ; l'industrie se développe ; la monnaie, le leu, est stabilisée.

Le rêve de l'indépendance se heurte aux intérêts des grandes puissances. La Russie est favorable à l'indépendance des Principautés, à condition qu'elle n'entraîne pas un agrandissement territorial ; l'Autriche, opposée à l'expansion roumaine, soutient le statu quo ; la France est favorable à l'émancipation, mais reste prudente ; l'Angleterre est indifférente.

L'opportunité arrive avec la nouvelle guerre russo-turque (1877-1878). Le 9 mai 1877, la Roumanie déclare son indépendance ; l'armée roumaine, sous le commandement de Carol, participe aux campagnes de Plevna, Smârdan, Vidin. La victoire est le signal d'une transformation profonde. Le traité de Berlin (13 juillet 1878) reconnaît l'indépendance de la Roumanie, en échange de la rétrocession à la Bulgarie de la Dobroudja du Sud, récupérée depuis 1913.

Le 26 mars 1881, la Roumanie devient royaume : Carol devient roi (Carol Ier), avec l'héritier Ferdinand, prince de Hohenzollern, en ligne de succession.

La francophilie roumaine

L'amitié franco-roumaine est un phénomène culturel majeur du XIXe siècle. Elle s'appuie sur plusieurs facteurs :

- **L'héritage latin commun.** Les Roumains ont toujours revendiqué leur origine latine (Trajan, Dacie romaine, latinité antique). Le français est perçu comme la langue des « cousins latins ».

- **Le rôle des élites.** Les familles aristocratiques roumaines (les Cantacuzino, les Mavrocordat, les Rosetti, les Catargi) ont des alliances avec des familles françaises et des biens en France. Les jeunes Roumains étudient au Quartier latin ; ils découvrent la philosophie, le droit, la littérature.

- **Le prestige du modèle français.** La Révolution française, le Code civil, l'administration napoléonienne, l'enseignement public, l'urbanisme haussmannien — la France est un modèle à copier. Bucarest devient « la petite Paris » avec ses Champs-Élysées (Calea Victoriei, Calea Dorobanți), son Arc de Triomphe (Arcul de Triumf), ses jardins à la française, ses cafés, ses grands magasins.

- **Le rôle de Napoléon III.** L'empereur Napoléon III est un partisan, « provençal d'idée », ressort un partisan de l'union des Principautés et de leur émancipation. Il est l'allié à Paris de l'émancipation des nationalités latines en Orient. La France soutient l'union des Principautés (1859), l'indépendance (1878), et la reconnaissance du royaume (1881).

- **La culture littéraire.** La littérature française est la culture des élites roumaines. Titu Maiorescu, fondateur de la Junimea (« la Ligue »), écrit en allemand et en français ; il publie ses *Eines de critică* (1868) en roumain. Mihai Eminescu, le poète national, est nourri de Goethe et de Lamartine, de Lessing et de Hugo. Ion Luca Caragiale, le plus grand dramaturge roumain, écrit dans un roumain coloré d'influences françaises.

- **L'Alliance franco-roumaine.** La signature d'une alliance secrète en 1883 entre la Roumanie et la Triple-Alliance (Allemagne, Prussienne, Austro-Hongrie) n'a pas empêché l'orientation politique et culturelle pro-française de la Roumanie. Le roi Carol Ier est un Hohenzollern, mais la culture roumaine reste profondément française.

La Belle Époque et Bucarest « petite Paris »

La Belle Époque est l'apogée de l'influence française en Roumanie. Bucarest devient « la petite Paris » ou « le petit Paris de l'Orient ». Les immeubles haussmanniens se multiplient sur Calea Victoriei ; le boulevard Magheru est un deuxième boulevard Haussmann ; le quartier Cotroceni se couvre de villas cossues. Les cafés roumains (Capsa, Jacob, Athenée Palace) sont des clones des cafés de Paris.

L'Alliance franco-roumaine, conclue en 1883 sous une forme discrète, n'a pas empêché la culture pro-française de la Roumanie. Le roi Carol Ier est un Hohenzollern, mais la culture roumaine reste profondément française. La mode du haut, le prestige, l'enseignement de la langue russe, l'attraction du Sénat, l'attraction du Sénat, l'attraction du Sénat.

La guerre d'indépendance et la guerre de 1916

La guerre d'indépendance (1877-1878) a permis à la Roumanie de conquérir son indépendance. La guerre de 1916, dans laquelle la Roumanie entre aux côtés de l'Entente en août 1916, lui permet de conquérir la Transylvanie (occupée par la Hongrie depuis 1867). La Roumanie a connu 600 000 morts, dont 130 000 par la grippe espagnole, 100 000 par les combats, 100 000 par les massacres des populations civiles par les troupes austro-allemandes et bulgares.

Le roi Ferdinand, qui avait succédé à Carol Ier en 1914, signe le décret-loi de réunion de la Transylvanie à la Roumanie le 18 novembre/1er décembre 1918 (décret-loi de 1er décembre 1918). L'union est proclamée à Alba Iulia le 1er décembre 1918.

L'amitié Roumaine-Franco en héritage

L'amitié franco-roumaine du XIXe siècle a créé une tradition culturelle durable. Aujourd'hui encore, la Roumanie est l'un des pays les plus francophones de l'Union européenne : 26% des Roumains parlent français. L'Alliance française de Bucarest est la plus grande d'Europe. La culture roumaine reste imprégnée de français.

C'est cette tradition, ce socle, ce réseau d'amitié, qui a permis à la Roumanie de trouver sa voie dans l'Europe du XXe siècle. C'est aussi cette tradition que l'Europe d'aujourd'hui continue d'assumer.

IX. L'Héritage et le monde d'aujourd'hui

L'héritage français et la modernité

Le XIXe siècle français a légué à l'Europe un ensemble de principes et d'institutions qui sont devenus les fondements du monde contemporain.

Les droits de l'homme. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a inspiré la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000). L'idée que tout être humain a des droits inaliénables, indépendamment de son statut, est un héritage direct de 1789.

L'État de droit et la séparation des pouvoirs. Montesquieu avait formulé le principe de la séparation des pouvoirs. La Constitution française de 1791, et plus tard la Constitution des États-Unis (1787), ont instauré le régime présidentiel. La Constitution française de la Ve République (1958) maintient cette tradition.

La laïcité. La loi de séparation des Églises et de l'État (1905) est un héritage de la Révolution française et de la Troisième République. La laïcité française, qui distingue neutralité, liberté de culte et coopération, est un modèle pour le monde, malgré ses imperfections.

Le Code civil. Le Code Napoléon a inspiré la majorité des codes civils européens (BGB allemand, code civil italien, code civil roumain). Il est aujourd'hui le socle du droit civil français, malgré les réformes.

CHRONOLOGIE

- 9 novembre 1918 — Révolution allemande à Berlin
- 11 novembre 1918 — Armistice de Rethondes
- 28 juin 1919 — Traité de Versailles
- 1919 1920 — Traité de Saint-Germain (Autriche), de Neuilly (Bulgarie), de Trianon (Hongrie), de Sèvres (Turquie)
- 1920 Société des Nations, fondation
- 1923 Traité de Lausanne (Turquie)
- 1923 La France et la Roumanie signent une alliance défensive
- 1929 Krach de Wall Street
- 1933 Avènement d'Hitler en Allemagne
- 1940 La Roumanie perd la Bessarabie et la Bukovine du Nord
- 1947 Traité de Paris (paix avec les puissances de l'Axe)
- 1949 Pacte de l'Atlantique Nord (OTAN)
- 1957 Traité de Rome (fondation de la CEE)
- 2004 La Roumanie adhère à l'OTAN (2 avril)
- 2007 La Roumanie adhère à l'Union européenne (1er janvier)
- 2013 Le 1er janvier, la Roumanie célèbre les 150 ans de l'union des Principautés
- 2018 Centenaire de l'immigration roumaine (1918-2018)
- 2026 La Roumanie, membre de l'UE et de l'OTAN, dans la deuxième vague européenne

IDÉES CENTRALES

L'héritage du XIXe siècle français et roumain est au fondement de la construction européenne.

La nation et la citoyenneté. La Révolution française a inventé la nation moderne. L'idée que le pouvoir émane de la nation (par opposition au monarque) est devenue le principe des démocraties modernes.

L'administration moderne. L'administration napoléonienne (préfets, Conseil d'État, justices de paix) est l'ancêtre des administrations modernes. Le système de carrière, le mérite, la hiérarchie administrative sont des legs directs du Consulat et de l'Empire.

L'urbanisme. La transformation de Paris par Haussmann est devenue le modèle des villes européennes. Les grands boulevards, les parcs publics, les immeubles haussmanniens sont devenus universels.

L'enseignement public. Les lois Ferry (1881-1882) ont fondé l'école laïque, gratuite et obligatoire. Ce modèle a été imité partout dans le monde.

L'héritage roumain

La Roumanie a connu une trajectoire particulière, en partie héritée de l'expérience française et en partie spécifique.

L'État moderne. Le Code civil roumain de 1864, calqué sur le Code Napoléon, a fondé l'État de droit roumain. La séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi, la propriété privée sont des principes hérités de 1864.

La nation roumaine. L'idée de nation roumaine a été formulée par l'École transylvaine et la génération de 1848, sur le modèle de la nation française. L'union de 1859, l'indépendance de 1877, le royaume de 1881, l'union de 1918 sont les étapes de la construction nationale roumaine.

L'amitié franco-roumaine. La francophilie roumaine est un fait culturel majeur. Aujourd'hui, 26% des Roumains parlent français ; la Roumanie est l'un des pays les plus francophones de l'Union européenne. La tradition littéraire roumaine (Eminescu, Caragiale, Iorga) est imprégnée de culture française.

Le modèle des Lumières. L'héritage de l'École transylvaine et de la Junimea est un héritage des Lumières appliquées à la culture roumaine. Titu Maiorescu, Edgar Quinet, Jules Michelet — ces noms sont aussi roumains que français.

Le Royaume de Roumanie. L'idée de monarchie constitutionnelle, de suffrage universel, de droits de l'homme, est un héritage du XIXe siècle français transplanté dans les Balkans.

L'Europe du XXIe siècle

L'Europe du XXIe siècle est l'héritière, en bien et en mal, du XIXe siècle français et européen.

L'Union européenne. L'Union européenne, depuis le Traité de Rome (1957), est l'héritière du projet européen des Lumières et de la France révolutionnaire. Le marché unique, la monnaie unique (euro, 1999), la libre circulation des personnes, la Charte des droits fondamentaux sont des héritages directs.

L'OTAN. L'Alliance atlantique (1949), à laquelle la Roumanie adhère en 2004, est l'héritière de la sécurité collective du XIXe siècle, actualisée après 1945.

La francophilie roumaine, l'État de droit, les droits de l'homme, la laïcité sont des legs directs de 1789.

Mais l'Europe du XXIe siècle doit affronter de nouveaux défis : migrations, climat, puissance russe, incertitudes américaines.

Les droits de l'homme. La Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Charte des droits fondamentaux (2000), la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg) sont les héritières de la Déclaration de 1789.

Les défis actuels. L'Europe du XXI^e siècle doit affronter de nouveaux défis : la puissance russe en Ukraine, les migrations méditerranéennes, le changement climatique, la rivalité sino-américaine, la crise de confiance dans les institutions démocratiques. Ces défis sont sans précédent, mais les principes hérités du XIX^e siècle restent pertinents.

Le défi de la puissance russe. L'invasion russe de l'Ukraine en 2022 a réveillé le spectre des guerres du XIX^e siècle. La Roumanie, frontalière de l'Ukraine, a joué un rôle important dans le soutien à l'Ukraine et dans la sécurité de la mer Noire. Le retour de la guerre en Europe a montré que les principes de sécurité collective du XIX^e siècle restent actuels.

Conclusion

L'histoire qui va de 1789 à 1914 est celle d'une transformation profonde de l'Europe, qui a vu l'Ancien Régime s'effondrer, les nations s'éveiller, les principes de 1789 s'imposer. La France de la Révolution, de l'Empire, des Républiques successives a été l'un des principaux acteurs de cette transformation. Mais elle n'a pas agi seule. La Roumanie, à sa manière, a contribué à cette histoire : par son alliance avec la France, par son adoption du Code civil, par son adhésion aux idéaux républicains.

L'héritage de cette période est considérable. Il est notre bien commun. Il est aussi notre responsabilité.

Aujourd'hui, à l'heure où l'Europe fait face à de nouveaux défis, il est utile de se rappeler d'où nous venons. Le XIX^e siècle français et roumain n'est pas un passé mort : il est un héritage vivant, qui continue de nous façonner.

X. Glossaire

Ancien Régime. Système politique, social et économique de la France d'avant 1789, fondé sur le pouvoir absolu du roi, les privilèges de la noblesse et du clergé, et les trois ordres (clergé, noblesse, tiers état).

Bagne. Lieu de déportation où les condamnés politiques et de droit commun effectuent leur peine de travaux forcés. Les bagnes français les plus célèbres sont ceux de Brest, de Rochefort et de Toulon (avant 1870) puis de Guyane (Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni) et de Nouvelle-Calédonie.

Bastille. Forteresse médiévale construite sous Charles V à l'est de Paris, transformée en prison d'État. Sa prise par le peuple de Paris le 14 juillet 1789 est devenue le symbole de la liberté reconquise contre l'arbitraire royal.

Brumaire (18 Brumaire). Nom du deuxième mois du calendrier républicain. Le coup d'État du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) renverse le Directoire et porte Bonaparte au pouvoir, inaugurant le Consulat.

Cartel des gauches. Coalition électorale regroupant les radicaux-socialistes, les socialistes (SFIO) et les radicaux, formée à partir de 1924. Le Cartel des gauches mène la politique française de 1924 à 1926 sous l'impulsion d'Édouard Herriot.

Cévennes / Camisards. Protestants des Cévennes qui se révoltent contre Louis XIV lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685). Leur révolte (1702-1710) est célèbre pour sa violence.

Code civil des Français. Promulgué le 21 mars 1804, plus connu sous le nom de Code Napoléon. Il codifie le droit civil français en abolissant le particularisme juridique de l'Ancien Régime : égalité civile, liberté de culte, propriété privée, liberté contractuelle, égalité successorale. Il a inspiré de nombreux codes civils à travers l'Europe.

Code pénal. Code juridique définissant les infractions et les peines. Le Code pénal napoléonien (1810), qui abolit les supplices d'Ancien Régime, est encore largement en vigueur en France.

Codul Civil. Code civil roumain de 1864, calqué sur le Code Napoléon, adapté aux conditions locales. Il est resté en vigueur jusqu'aux réformes du XXe siècle.

Commune de Paris. Gouvernement révolutionnaire de Paris, proclamé le 18 mars 1871 et écrasé lors de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871). Premier gouvernement ouvrier de l'histoire moderne.

Concert européen. Système d'alliances et de congrès institué par Metternich après le Congrès de Vienne (1815) pour maintenir l'ordre européen. Il s'appuie sur la Sainte-Alliance et les congrès de Troppau, Laybach et Vérone.

Convention nationale. Assemblée élue au suffrage universel masculin (1792) qui proclame la République, exécute Louis XVI et accomplit la première Constitution républicaine (1793, jamais appliquée).

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. Texte fondateur du libéralisme politique moderne, il proclame l'égalité des hommes en droits, la liberté de conscience et d'expression, la souveraineté nationale.

Dépêche d'Ems. Télégramme du roi de Prusse Guillaume Ier au chancelier Bismarck, le 13 juillet 1870, que Bismarck modifie pour le rendre offensant. La dépêche provoque la déclaration de guerre française à la Prusse, le 19 juillet 1870.

Droit de vote (suffrage). Droit accordé aux citoyens de participer à l'élection des représentants. Le suffrage censitaire (limité aux propriétaires) prévaut au XIXe siècle. Le suffrage universel masculin est instauré en France en 1848 ; le suffrage féminin date de 1944.

Entente cordiale. Ensemble d'accords diplomatiques signés en 1904 entre la France et la Grande-Bretagne, réglant les questions coloniales en Afrique et en Asie, et instaurant une alliance de fait opposée à la Triple-Alliance.

Expositions universelles. Grandes expositions organisées à partir de 1851 (Londres) pour célébrer le progrès industriel et technique. Paris en organise plusieurs : 1855, 1867, 1878, 1889, 1900, 1937.

Frăția (Confrérie). Société secrète fondée en 1843 à Paris par des étudiants roumains, dont Ion și Dumitru Brătianu. Elle est à l'origine de la révolution roumaine de 1848.

Garde nationale. Force paramilitaire de citoyens armés, créée à Paris le 13 juillet 1789. Elle joue un rôle politique majeur tout au long du XIXe siècle.

Girondins. Membres d'un groupe politique modéré de la Révolution française, issus principalement de la Gironde (région de Bordeaux). Ils s'opposent aux Jacobins et sont éliminés lors de l'insurrection du 31 mai-2 juin 1793.

Jacobins. Membres du Club des Jacobins, société politique fondée en 1789, dont les tendances vont du libéralisme modéré au radicalisme. Sous Robespierre, ils dirigent la Terreur.

Journée (au sens politique). Terme du XIXe siècle désignant une journée d'émeute ou de manifestation, généralement chargée de valeur symbolique : journée du 14 juillet, journée du 10 août, journée du 18 mars.

Junimea (La Ligue). Société culturelle roumaine fondée à Iași en 1863, présidée par Titu Maiorescu. Elle oriente la culture roumaine vers le criticisme et l'orientation scientifique.

Laïcité. Principe de séparation de l'Église et de l'État, conquis en France par la loi de 1905. La laïcité française garantit la liberté de conscience et de culte, la neutralité de l'État, la non-reconnaissance d'un culte officiel.

Levée en masse. Décision du 23 août 1793, qui met 300 000 hommes sous les drapeaux pour défendre la République. C'est le premier service militaire obligatoire de l'histoire moderne.

Loi des suspects. Loi du 17 septembre 1793 qui permet d'arrêter et de juger quiconque est considéré comme suspect d'activité contre-révolutionnaire. Elle est l'un des instruments de la Terreur.

Lumières (au sens philosophique). Mouvement intellectuel du XVIII^e siècle qui fait reposer la vérité sur la raison et l'expérience, et qui combat l'obscurantisme. Représentants : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert.

Montagnards. Membres du groupe politique radical de la Convention, ainsi nommés parce qu'ils siégeaient sur les gradins les plus élevés. Robespierre, Saint-Just, Couthon. Ils dirigent la Convention de 1793 à 1794.

Napoleon I^{er}. Empereur des Français de 1804 à 1814 et de mars à juin 1815. Consulat à vie en 1802, Empire en 1804. Législateur (Code civil), stratège (campagnes d'Italie, d'Égypte, d'Allemagne, de Russie, d'Espagne), il transforme profondément l'État et le droit français.

Napoleon III. Président de la Deuxième République (1848), Empereur des Français de 1852 à 1870. Il mène une politique de modernisation (Haussmann, chemins de fer, libre-échange) mais termine son règne dans la défaite (Sedan, 1^{er} septembre 1870).

Orléanisme. Forme de la monarchie constitutionnelle fondée par Louis-Philippe en 1830. Elle se distingue de la Restauration par son acceptation du drapeau tricolore et de l'héritage de 1789.

Printemps des peuples. Cycle de révolutions qui parcourent l'Europe en 1848-1849 : Paris, Berlin, Vienne, Prague, Budapest, Varsovie, Bucarest, etc. Partout cyclique des mêmes revendications : libertés constitutionnelles, unité nationale, justice sociale.

Régénération (Regenerarea). Mouvement politique et culturel roumain de la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui vise à régénérer la société roumaine par l'adoption des idéaux occidentaux, particulièrement français. Il est à l'origine de l'union de 1859 et de la modernisation de l'État.

Régime d'occupation russe. Régime établi par les règlements organiques de 1831-1832, qui régissent les Principautés roumaines sous protectorat russe jusqu'en 1856.

Risorgimento. Mouvement d'unification italienne, qui aboutit à la création du royaume d'Italie en 1861. Acteurs principaux : Cavour, Garibaldi, Mazzini.

Sainte-Alliance. Traité signé le 26 septembre 1815 entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, destiné à maintenir l'ordre établi au Congrès de Vienne.

Septennat. Durée du mandat présidentiel sous la Troisième République (sept ans), introduit par la loi de 1875.

Système de Metternich. Système politique et diplomatique institué par le chancelier Metternich pour préserver l'ordre européen après 1815. Il repose sur la Sainte-Alliance, les congrès diplomatiques et la répression des mouvements nationaux et libéraux.

Terreur (la Terreur). Période de la Révolution française, de septembre 1793 à juillet 1794, durant laquelle le Comité de salut public exerce un pouvoir dictatorial. Environ 17 000 personnes sont guillotonnées pendant la Grande Terreur (juin-juillet 1794).

Tiers état. Le troisième ordre de la société d'Ancien Régime, qui regroupe tous les sujets non-castillans ni ecclésiastiques. À la veille de 1789, le tiers état regroupe la bourgeoisie, les artisans, les paysans, mais n'a qu'un quart de la représentation aux États Généraux.

Triple-Alliance. Alliance militaire entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, conclue en 1882 et renouvelée jusqu'en 1915. C'est l'un des deux blocs antagonistes qui s'affrontent en 1914.

Triple-Entente. Alliance de fait entre la France, la Russie et la Grande-Bretagne, conclue par étapes : Alliance franco-russe (1891), Entente cordiale franco-britannique (1904), Entente anglo-russe (1907). Elle s'oppose à la Triple-Alliance.

Verges. Voir Dépêche d'Ems.

Walhonde. Walfisch (Walhonde).

Zollverein. Union douanière des États allemands, créée en 1834 sous l'impulsion de la Prusse. Elle est unifiée sous l'autorité prussienne et constitue un premier pas vers l'unité allemande.